

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »
29 avenue de Verdun
63190 LEZOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 17 septembre 2019, sous la présidence de Monsieur Florent MONEYRON.

Etaient présents :

M. Michel MAZEYRAT	M. Bruno BOSLOUP
Mme Josiane HUGUET	M. Julien THELLIER
M. René GODIGON	Mme Sophie CARRÉ
M. Jean-Baptiste GIRARD	M. Florent MONEYRON
M. Didier MATRAS	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Agnès LAVEST	M. Bernard SAXER
M. Jean-Philippe AUSSET	M. Didier BLANC
Mme Aline ROCHE	M. Cyrille COURTY
M. Daniel PEYNON	M. Bernard FRASIAK
Mme Monique ROUGIER	Mme Marie-France BARRIER
M. Alain COSSON	M. René FAVY
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
Mme Catherine MORAND	M. Daniel DUVERT
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

VOTE : En exercice : 36

Présents : 29 / Représentés : 5

Votants : 34

Votaient par procuration :

Mme Annick FORESTIER (à M. Daniel PEYNON)
Mme Déolinda BOILON (à Mme Monique ROUGIER)
M. Christian BOURNAT (à M. Guillaume FRICKER)
Mme Monique FERRIER (à Mme Josiane HUGUET)
Mme Élisabeth BRUSSAT (à Mme Sophie CARRÉ)

Absents :

M. Thierry TISSERAND
Mme Isabelle BRACALE

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Guillaume FRICKER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : RH – MEDIATHEQUE – CONVENTIONS DE STAGES

RH – MEDIATHEQUE – CONVENTIONS DE STAGES

Monsieur le Président précise que la Médiathèque entre Dore et Allier accueillera des stagiaires au cours de l'année scolaire 2019-2020.

Comme tous les ans, les élèves de classe de 3^{ème} font parvenir au service Lecture Publique une demande de stage d'observation. 3 élèves, de novembre à décembre 2019, seront accueillis. Les stagiaires seront présents à la Médiathèque entre Dore et Allier aux horaires d'ouverture de l'équipement et à raison de 30h hebdomadaire :

- Mardi : 10h-12h et 13h30-17h30
- Mercredi : 10h-12h et 14h30-19h
- Jeudi : 10h-12h et 16h-19h
- Vendredi : 10h-12h et 16h-19h
- Samedi : 9h-12h et 15h-19h

Fiona PISSOCHER sera accueillie du 26 au 30 novembre 2019.
Ces stages ne seront pas rémunérés.

Dans le cadre d'un partenariat entre l'Université Clermont Auvergne et la CCEDA - Service Médiathèque, il est proposé d'accueillir deux étudiants inscrits en « Master Direction de projets ou d'établissements culturels – Parcours métiers du livre et médiation numérique » : Elise GADAY et Thomas SOGNY dans le cadre d'un projet tutoré. La période de stage est fixée d'octobre 2019 à avril 2020. Il s'agira de conduire une enquête « Usagers, non usagers de la Médiathèque entre Dore et Allier et de son réseau : Analyse de fréquentation »
Le stage ne sera pas rémunéré.

La Communauté de Communes prendra en charge des frais de déplacements engagés par les étudiants lors des interventions au sein du territoire intercommunal.

Aussi, Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- 1- De l'autoriser à passer les conventions de stage avec les structures et établissements scolaires concernés.
- 2- De l'autoriser à signer tous les documents permettant la mise en œuvre des conventions et tous les documents afférents aux présentes décisions.
- 3- Pour les stages exposés ci-dessus, ils ne seront pas rémunérés. En revanche pour les stagiaires majeurs, les frais de déplacement effectués dans le cadre de leur stage seront pris en charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire APPROUVE la proposition de Monsieur le Président, à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 30 septembre 2019

Signé par Florent MONEYRON, Président.